

**Semaine  
canadienne de la  
sécurité en milieu  
agricole – du 11  
au 17 mars 2009**

# **BULLETIN N° 6**

**LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE**

**21, rue Florence, Ottawa, Ontario K2P 0W6**

Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

## **Des EPI pour vous et moi**

En moyenne, 113 personnes sont tuées et au moins 1 500 sont hospitalisées chaque année à la suite d'accidents agricoles au Canada, selon le Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole. Selon Statistiques Canada, en 2006 seulement, 13 801 fermes canadiennes ont signalé des blessures ayant nécessité des soins médicaux ou entraîné une perte d'heures de travail. Le recensement agricole de 2001 précise que les causes les plus fréquentes de blessures en milieu agricole sont l'utilisation non sécuritaire d'équipement ou de mauvaises pratiques de manipulation de matériel, suivies de la fatigue, d'efforts en vue de sauver du temps et de mauvaises communications entre les travailleurs. Pourtant, le simple bon sens nous indique que prévenir vaut mieux que guérir.

« *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* » est le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'un an sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 11 au 17 mars 2009. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) présentent la SCSMA, en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Le message de notre thème peut sembler évident, néanmoins les statistiques sont plus éloquentes que les paroles », affirme Greg Stewart, président-directeur général de FAC. « Les producteurs canadiens continuent de subir des accidents parfois mortels, et bon nombre de ces incidents auraient pu être évités si des équipements de protection personnelle avaient été disponibles et utilisés correctement. »

Les EPI sont des équipements tels que les appareils respiratoires, les gants, les tabliers et les dispositifs de protection contre les chutes, que porte un travailleur en vue de minimiser son exposition à certains dangers spécifiques de son milieu de travail. L'utilisation des EPI n'est qu'un des éléments d'un programme de sécurité complet, qui doit faire appel à une variété de stratégies pour maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire.

Comme le danger est présent dans tout milieu de travail, des stratégies en vue de protéger les travailleurs sont essentielles. Contrôler un danger à sa source devrait constituer le premier choix, parce que cette méthode va l'éliminer du milieu de travail ou à tout le moins l'isoler du travailleur. Cette approche « d'endroit sécuritaire » peut nécessiter de remplacer certains matériaux par d'autres qui ne sont pas nocifs, d'isoler les dangers, d'ajouter des dispositifs de sécurité aux appareils existants, de repenser certains processus de travail ou d'acheter de nouveaux équipements. Lorsqu'il est impossible d'éliminer ou de contrôler adéquatement un

danger, les équipements de protection personnelles constituent une dernière ligne de défense si on désire poursuivre le processus de travail.

Trois éléments doivent être pris en considération au niveau de l'élaboration de tout programme d'EPI : la protection des travailleurs ; le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes de l'entreprise ; et la faisabilité technique.

Une bonne stratégie d'ensemble tient compte des dangers, évalue toutes les méthodes de contrôle possibles, intègre différentes approches et les réexamine fréquemment afin d'assurer un travail sécuritaire. Pour la réaliser, cette stratégie nécessite des prises de décisions conscientes, ainsi que des évaluations et des réévaluations, à chaque étape du programme.

Quel est le niveau de vos connaissances en matière de sécurité agricole ? Mettez vos connaissances à l'essai en répondant au questionnaire de FAC sur la sécurité à [www.fccfarmsafety.ca](http://www.fccfarmsafety.ca) .

La FCA, de même que FAC, l'ACSA et AAC, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* »

- 30 -

\*\*\* Des photos et dessins humoristiques gratuits sont disponibles pour illustrer cet article à [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca) .

**Pour plus de renseignements, communiquez avec:**

Pour télécharger une copie de cet article, visitez les sites [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca) ou [www.cfa-fca.ca](http://www.cfa-fca.ca)

**Pour les médias francophones:**

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA

Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : [mh@casa-acsa.ca](mailto:mh@casa-acsa.ca)

**For service in English:**

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: [farmsafety@cfafca.ca](mailto:farmsafety@cfafca.ca)

Quel est *votre* niveau de connaissances en matière de sécurité ? Répondez au questionnaire de la FAC sur la sécurité agricole au [www.fccfarmsafety.ca](http://www.fccfarmsafety.ca).